



**COMPTE RENDU  
SEANCE DU MERCREDI 4 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 20h00  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire de EPIEDS.

**ETAIENT PRESENTS**

Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Frédéric CAMUS, Jérôme RUEL, Manuella MAINDRON Stéphanie BELLAMY, Rachelle BESSON, Magali MOREAU, Marcelle RAS Patricia, RHEAU, Philippe BLANCHIN

Secrétaire de séance : Jérôme RUEL

**ABSENT**

Mickaël ORY, Benoît QUINTIN Fabian MERCIER, Jean-Jacques THBAUT

---

. Nombre de membres en exercice :	15
. Nombre de membres présents :	11
. Nombre de pouvoirs :	01
. Nombre de votants :	12

Date de convocation :	30 août 2024
Date d'affichage de la présente délibération :	6 septembre 2024
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :	9 septembre 2024

**Séance du Mercredi 4 septembre 2024 – 20 h 00 / Levée de séance 22 h 45**

**La nomination de Jérôme RUEL comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.**

**Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 17 juillet 2024 n'a soulevé aucune observation. Il est approuvé par l'assemblée.**

N°1

**2024-035 DECISION MODIFICATIVE N°2 – D'OPERATION D'ORDRE DE SECTION A  
SECTION**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget prévisionnel de la Collectivité d'Epieds voté le 03 avril 2024

Considérant que le chapitre 20 présente des crédits budgétaires insuffisants

**D'où l'opération budgétaire :**

## DETAIL DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
21538 – Autres matériels et outillage incendie	1500,00			
<b>Total Section Investissement Dépense Chapitre 21</b>	<b>1500,00</b>			
2051 – Concessions et droits similaires		1500,00		
<b>Total Section Investissement Dépense Chapitre 20</b>		<b>1500,00</b>		
<b>Total Section investissement Dépenses</b>	<b>1500,00</b>	<b>1500,00</b>		

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative d'opération d'ordre de section à section d'un montant de 1500.00 €
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N°2**

### 2024-036 DEVIS POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Considérant la nécessité d'acquérir nouveau véhicule suite au vol commis dans nos locaux le 13 juillet dernier, Considérant que cette opération s'inscrit en investissement dépenses, au compte 215731 « Matériel roulant – voirie ». Monsieur Le Maire a fait part aux membres du conseil municipal du devis proposé par la SARL GAT, ZA Les Goupillères 79390 THENEZAY,

- Véhicule CITROEN JUMPY pour un montant de 13 325,00 euros HT soit 15 990,00 euros TTC,
- Certificat d'immatriculation pour un montant de 352,00 euros TTC,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** le devis proposé par la SARL GAT pour l'achat d'un véhicule CITROEN Jumpy.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N°3**

### 2024-037 ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Considérant la nécessité d'acquérir l'outillage nécessaire à l'activité des agents du service technique suite au vol commis dans nos locaux le 13 juillet dernier,

Considérant que cette opération s'inscrit en investissement dépenses, au compte 2158 - « Autres installation, matériels et outillage ».

Monsieur Le Maire a fait part aux membres du conseil municipal de plusieurs devis concernant l'achat de matériel :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE FIXER** le montant maximal des dépenses pour l'achat de matériel nécessaire à 10 000 euros TTC.
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°4

**2024-038 DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE PROMOTION DE GRADE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique.

Le Maire, propose à l'assemblée :

De fixer le taux pour l'ensemble des effectifs de fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement de grade : Taux : 100%

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Décide de retenir le taux de 100%

N°5

**2024-039 DEVIS PIPELIER N°01775 DU 24 JUILLET 2024**

**Considérant la nécessité de réaliser des travaux dans l'annexe de la Mairie,**

**Considérant le devis 01775 établi par la Sarl PIPELIER pour un montant de 1920.00 euros TTC**

Considérant que cette opération sera inscrite au compte 21311 « Bâtiment administratif »,  
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le devis de la SARL PIPELIER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **DE REFUSER** le devis de l'entreprise PIPELIER pour un montant de 1600.00€ HT, soit un montant de 1920 € TTC en dépenses D'investissement au compte 21311 « Bâtiment administratif »
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°6

**2024-040 DEVIS ALLIANCE FORETS BOIS**

Considérant la nécessité d'effectuer une taille de formation de peupliers sur les parcelles E N° 24-130-134 et 135, et une taille de formation et un premier élagage sur les parcelles E N°144-141-140 ;

Considérant la proposition faite par l'entreprise ALLIANCE Forêts Bois : le 26 août 2024 pour un montant de 3 504.28 € HT, soit 3 854.71€ TTC

Considérant que cette opération est inscrite au compte - 61524 – « entretien bois et forêt»

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **DE REPORTER** à la prochaine réunion de conseil municipal le vote concernant cette délibération

Epieds, le 29/08/2024

Le Maire,

La secrétaire de Séance,

Guillaume MARTIN

Jérôme RUEL